



# GUERN ACTUS

N° 069

Novembre 2021

Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN

Téléphone : 02 97 27 70 08 – Adresse courriel : guern@orange.fr

Site Internet : <http://guern.free.fr/> - Page Facebook : Commune de Guern

## ÉDITORIAL

L'assouplissement des contraintes liées à la COVID 19 est un grand soulagement pour tous et nos relations tendent vers une normalité tant attendue. Il ne faut cependant pas négliger les principes élémentaires de précaution, port du masque, lavage des mains notamment, car le virus circule toujours. Une alerte a d'ailleurs été déclenchée suite au repas des aînés de la commune après l'identification d'un cas positif. Selon la communication préfectorale, le taux de vaccination sur la commune est faible, 65% mi-septembre. Je ne saurais donc que renouveler mon appel à la vaccination, parcours initial pour les uns, rappel par la 3<sup>ème</sup> dose pour ceux qui ont suivi le parcours de la vaccination. Il serait dommage de devoir subir à nouveau les restrictions de ces 2 dernières années.

Tout en poursuivant l'exécution du budget 2021, les équipes s'organisent pour prévoir le suivant. Les échéances de demandes de subvention nous ont amené à fléchir le programme d'entretien routier. Il s'élèvera à 74.000 Euros environ. Un programme exceptionnel lié à une subvention du Conseil départemental s'ajoutera à ces priorités et comprendra la mise en circulation du chemin d'exploitation entre Quillio et Corn er Pont ainsi que 2 ralentisseurs dans le bourg et le renouvellement de panneaux indicateurs.

La réflexion pour la redynamisation du centre bourg se poursuit avec l'arrivée dans les services de la mairie de Marie Kerampran, chargée de mission pour 18 mois. Les contacts sont noués pour redéfinir l'espace des étangs et orienter l'espace de l'ancienne école vers de l'habitat. Plusieurs propositions de vente immobilière de ces dernières semaines nous amènent à nous interroger sur les priorités à retenir. Le recours à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'avère dans ce contexte indispensable afin d'assurer un relais temporaire de la commune.

Excellentes vacances de la Toussaint à tous.

## PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

### NOVEMBRE

Mercredi 11 : Cérémonie du 11 novembre

Samedi 13 : Collecte de jouets (10h - 12h) – CME

Samedi 20 : Repas à emporter – Amicale laïque

Samedi 20 : Collecte de jouets (14h - 16h) – CME

### DÉCEMBRE

Vendredi 3 : Marché de Noël (17h - 20h) – CME

Samedi 4 : Bouillie de millet - Téléthon (Amis de Quelven)

Samedi 11 : Bouillie de millet – Amicale laïque

Lundi 13 : Vente de saucissons – Amicale laïque

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes tous conviés à la commémoration du 11 novembre qui se déroulera ainsi :

**11H – Rassemblement** cour de la Mairie.

**11H30 – Dépôt de gerbes** au monument aux morts suivi de lectures de textes par les élus du Conseil Municipal des Enfants au cours les allocutions officielles

Au vu du contexte sanitaire, il n'y aura pas de vin d'honneur cette année.

## CABINET INFIRMIER

Une nouvelle signalisation a été réalisée devant le cabinet infirmier. Le marquage au sol jaune indique que le stationnement est réservé aux infirmières, mais un arrêt minute est toléré pour tous les automobilistes.

## LES AMIS DE QUELVEN

À l'occasion du Téléthon, les Amis de Quelven proposent une bouillie de millet le samedi 4 décembre. Les commandes sont à récupérer entre 10h30 et 12h au presbytère de Quelven.

Réservation possible : 02.97.27.72.34 (Jeannine) ou 02.97.27.74.73 (Julie)

## **ALSH GUERN / MALGUÉNAC**

RAPPEL : il n'y a pas d'accueil de loisirs pendant les vacances de Noël.

### **ZUMBA**

Le cours de zumba, animé par Hélène Deruelle, est ouvert à tous les adultes, hommes et femmes, le **mardi de 19h30 à 20h30**, à la salle polyvalente. Possibilité de payer avec les bons CAF, les chèques sport de l'ANCV et le coupon pass'sport.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire : 06.28.19.68.80 (Stéphanie L'Hostis Le Diagon).

!/\ Dès le mois de novembre et jusqu'au mois d'avril, les activités de gym pour adultes et les entraînements de l'école de foot auront lieu à Malguénac

### **PASS'SPORT**

Le dispositif Pass'Sport, qui favorise la pratique du sport pour les enfants, est **prolongé jusqu'au 30 novembre et peut vous permettre une réduction de 50 Euros sur votre abonnement.**

Pour plus de renseignements :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

### **AMICALE LAÏQUE**

Le repas à emporter est proposé le 20 novembre.

La prochaine bouillie de millet est programmée le 11 décembre.

La vente de saucissons se fera le 13 décembre. Vous pourrez effectuer vos commandes par le biais de l'école ou de l'amicale.

Nouveauté en janvier ! Cette année, nous mettons en place l'opération « Lire, c'est partir » au cours de laquelle les écoliers se verront offrir un livre à très bas prix.

Suite à l'assemblée générale, voici le nouveau bureau de l'Amicale :

Président : Gurvan Leray

Vice-président : Cédric Le Badézet

Trésorière : Marianne Guillemot

Vice-trésorière : Gwenaëlle Robin

Secrétaire : Ingrid Le Beller

Vice-secrétaire : Johanna Jegat

## **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) s'est réuni le samedi 2 Octobre pour proposer et mettre en place des actions déjà pensées sur leur première année de mandat, mais aussi pour en proposer de nouvelles.

Les enfants liront des textes à la cérémonie du 11 novembre. Nous vous attendons nombreux pour y participer.

La première action à noter est la collecte de jouets au profit du Secours Populaire. La collecte est ouverte à tous. Pour ce faire, 2 dates sont proposées : le samedi 13 novembre de 10h à 12h et le samedi 20 novembre de 14h à 16h dans le hall de La Ruche. Les dons (peluches, jouets, jeux de société...), afin qu'ils soient recevables, doivent être propres et complets. Si vous avez des jouets à donner et que vous ne pouvez pas venir sur ces créneaux de permanence, n'hésitez pas à venir en mairie les déposer. Les dons seront amenés au secours populaire le lundi 29 novembre à Pontivy.

Un sapin de Noël sera installé et décoré au niveau de la halle marchande au centre bourg à partir du dimanche 28 novembre.

Le CME participera au marché de Noël, en commun avec la commission revitalisation. Il aura lieu le vendredi 3 décembre de 17h à 20h au niveau de la salle polyvalente et de son parking. Si vous êtes exposant ou si vous en connaissez, rapprochez-vous de la mairie.

Le Père Noël sera présent à partir de 19h pour distribuer des bonbons et faire des photos. Les élus du CME tiendront un stand de vente de boissons chaudes et de gâteaux.

Les élus du CME comptent sur votre participation et votre présence pour la réussite de leurs actions !

Le Pass sanitaire est exigé en intérieur.

### **RECENSEMENT**

Les jeunes doivent se présenter en mairie pour se faire recenser le mois suivant leurs 16 ans, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Se faire recenser permet de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales (à 18 ans) et de pouvoir s'inscrire en études supérieures.

Renseignements en mairie au 02.97.27.70.08

## **VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION**

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois. Il s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, d'un diplôme au moins égal à Bac +2. Sont notamment visés les jeunes diplômés en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie...  
Pour plus de renseignements : [vta.anct.gouv.fr](http://vta.anct.gouv.fr)

## **POMPIERS**

Les sapeurs-pompiers de Guern viendront vous proposer leur calendrier, jusqu'en décembre.

Les pompiers se présenteront à votre porte, comme à l'accoutumé, en binôme et en uniforme, tout en respectant les gestes barrières, en restant à l'extérieur de votre domicile.

## **RAPPELS**

### 1/ Déjections canines

Des déjections canines ont été retrouvées **dans** certaines chapelles de la commune. Merci aux propriétaires de bien vouloir surveiller leurs chiens et/ou les garder chez eux, et aux visiteurs de fermer les portes des chapelles.

### 2 / Mobil-home

Merci de faire une déclaration de présence en mairie (ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr)) avant d'installer votre mobil-home. Les installations sauvages sont illégales et passibles d'une amende.

## **MÉDIATHÈQUE**

### **RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE**

Mardi : 15 h – 19 h

Mercredi : 10 h – 12 h // 14 h – 18 h

Jeudi et vendredi : 15 h – 18 h

Samedi : 10 h – 12 h

### VACANCES SCOLAIRES

Mercredi : 10 h – 12 h // 14 h – 17 h 30

Vendredi : 10 h – 12 h // 14 h – 17 h 30

Samedi : 10 h – 12 h

Contact : [mediatheque.guern@orange.fr](mailto:mediatheque.guern@orange.fr) //

02.97.27.74.16

Pass sanitaire obligatoire. Possibilité de drive.

## **TRI SÉLECTIF**

Les déchets ne doivent pas être laissés dehors, en pleine nature, même les déchets verts.

Pour rappel, les déchets doivent être triés :

- poubelle jaune : les emballages en plastique et en carton, les briques alimentaires et les boîtes métalliques

- poubelle bleue : les journaux, magazines, papiers, prospectus

- poubelle verte : les bouteilles, bocaux et pots en verre

- poubelle noire : ordures ménagères résiduelles, en sac fermé uniquement

- pour tous les autres déchets, même les déchets verts : aller en déchetterie

Merci de veiller à compresser vos déchets.

Tout contrevenant aux règles de tri sélectif ou auteur de dépôt sauvage, peut être puni d'une amende.

## **MUTUALE**

Vous n'avez pas besoin du pass sanitaire pour vous rendre à la permanence de Mutuale, les premiers vendredis de chaque mois, de 10h à 12h.

## **MAPA**

Notre petite unité de vie reprend le cours de la vie normale. Les heures de visite à nos anciens sont plus élargies, les sorties à l'extérieur sont possibles. Les activités au sein de la structure ont repris : la gym, l'intervention de personnes extérieures (notamment une activité musique le mardi 16 novembre), la préparation de la fête de Noël (programmée le mardi 21 décembre), sans oublier les animations quotidiennes.

La structure est ouverte tous les jours.

Renseignements : 02.97.27.78.35

## **INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES**

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Il y aura deux élections en 2022 :

- l'élection présidentielle : les 10 et 24 avril

- les élections législatives : les 12 et 19 juin

Pour vous inscrire ou modifier vos informations personnelles : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour plus d'informations : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

## **PONTIVY COMMUNAUTE**

## **Le défi « Foyers à alimentation positive »**

### Qu'est-ce que c'est ?

De novembre 2021 à juin 2022, 3 équipes composées chacune d'une douzaine de foyers, relèveront le défi de manger plus de produits bio, plus de produits locaux, sans dépenser plus.

Ce Défi s'adresse à tous : personnes seules, couples, familles avec enfants, étudiants, personnes âgées, etc.

### Des temps forts pour mieux connaître l'agriculture bio et locale et ses produits

Pendant 8 mois, les familles se rencontreront en équipe autour de temps forts réguliers : soirée sur l'équilibre alimentaire, atelier cuisine, visite de ferme bio, atelier jardinage...

Autant de moments pour découvrir et partager des trucs et astuces pour manger bio tout en maîtrisant son budget, dans une ambiance conviviale et gourmande !

Deux relevés d'achats réalisés par les familles permettront de suivre l'évolution de leur consommation pendant la durée du Défi.

En juin, la soirée de clôture fera le bilan du Défi et désignera l'équipe gagnante.

Vous souhaitez participer au Défi en devenant « famille test » ?

Prenez dès maintenant contact pour vous inscrire et faire partie de l'équipe de votre territoire :

- Pontivy Communauté : Aziliz Orvoine – [aziliz.orvoine@pontivy-commuanute.bzh](mailto:aziliz.orvoine@pontivy-commuanute.bzh)

- Maison pour tous de Pontivy Communauté : [christelle.legoff@ville-pontivy.fr](mailto:christelle.legoff@ville-pontivy.fr)

- Ecole de Réguiny : Lise SERRAIN : [lisebenoit@hotmail.fr](mailto:lisebenoit@hotmail.fr)

La soirée de lancement du défi aura lieu **le 9 novembre !**

## **INTAMUROS**

Pontivy Communauté va mettre à votre disposition à partir de début novembre une application mobile INTRAMUROS pour vous informer sur les actualités de l'intercommunalité et également celles de TOUTES les communes du territoire.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de la mairie de votre commune et des alentours.

Plus d'infos au 02 97 25 01 70 et sur [www.pontivy-communauté.bzh](http://www.pontivy-communauté.bzh)

Les élèves de l'école publique de Réguiny accueillent l'artiste peintre et pluridisciplinaire Benoît Sicat dans le cadre d'une résidence en partenariat avec l'association L'art dans les chapelles et Radio Bro-Gwened.

Le projet de cette résidence intitulé « Arborescence » prendra la forme d'une micro-forêt qui se trouvera sur la commune de Réguiny et sera accessible à tous.

**Un appel au don d'arbres et de branches est lancé.** Les arbres nécessaires : chênes, hêtres, châtaigniers, ormes, houx (les pousses devront faire 40 à 50 cm de haut, max 60 cm), mais aussi des robiniers (faux acacias), frênes, merisiers, érables (les pousses devront mesurer 30 à 40 cm de haut).

Idéalement, les arbustes doivent être récoltés avec la motte de terre qui enrobe les racines et remis soit en pot soit dans un sac poubelle aéré. S'ils sont récoltés après la chute des feuilles, un étiquetage s'impose !

Des branches de taille de l'année (du saule ou du noisetier) peuvent être apportées pour la construction de cabanes fabriquées par les élèves afin de protéger les arbres.

Merci de ne pas apporter les espèces suivantes : peuplier, tremble, bouleau, noisetier, saule, aulne, sureau, pin sylvestre.

Les arbres et les branches sont à apporter à l'école située 20 rue de la piscine à Réguiny à partir du 8 novembre. La plantation aura lieu le 24 novembre. Merci pour votre générosité !

## **DÉCLARATION DE RUCHES**

Vous devez déclarer vos ruches entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. C'est une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue. Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. Il existe une procédure simplifiée de déclaration en ligne sur : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## **PROCHAINE PUBLICATION**

Guern Actus N°070 : Mars 2022

Directeur de la publication : Joseph Le Bouëdec – Maire – Mairie de GUERN – 4 Rue de la Vallée – 56310 GUERN – Téléphone : 02 97 27 70 08 – courriel : [guern@orange.fr](mailto:guern@orange.fr)